



COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION DU 6 JUIN 2023

Membres en exercice : 19
Membres présents : 10
Votants : 18
Convocation : 30.05.2023
Affichage : 30.05.2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juin à 18h30, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Médard d'Aunis se sont réunis à l'Archipel en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Etaient présents :

Mmes Liliane BOUTET, Noëlle DONDIN et Corinne GUERRY;

MM. Philippe CARBONNE, Roger GERVAIS, Patrick HENRY, François PETIT, Ludovic RENAUD, Stéphane TESSON et Christian TILLAUD ;

Etaient absents :

Carole MENDES DA CUNHA GOUDEAU a donné pouvoir à Roger Gervais, Oriane GERMAIN a donné pouvoir à Noëlle Dondin, Angèle RENAUD a donné pouvoir à Christian Tillaud, Françoise RIVAUD a donné pouvoir à Liliane Boutet, Sophie SARTI a donné pouvoir à Stéphane Tesson, Mélina TARERY a donné pouvoir à Corine Guerry

Paul CHAMROEUN a donné pouvoir à Philippe Carbonne, Sylvain CHOPIN a donné pouvoir à François Petit, Denis ROBERT est excusé

Philippe Carbonne a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal.

Le maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 16 mai 2023 qui est approuvé par 17 voix pour et 1 abstention.

DÉLIBÉRATION N°1 – Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité au service technique - article L 332-23 2° du code général de la fonction publique

Le maire rappelle au conseil municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Le maire expose que les effectifs du service technique sont nettement insuffisants et qu'il est nécessaire de recruter en période estivale, pour l'entretien des espaces verts notamment, un agent en renfort.

Ces tâches que demande cet entretien ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Aussi propose-t-il au conseil municipal de créer, à compter du 7 juin 2023 jusqu'au 11 août 2023, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 9.5 semaines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial pour effectuer les missions d'entretien des espaces verts à la suite de l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, à compter du 7 juin 2023 pour une durée de 9.5 semaines.

- La rémunération sera fixée par référence à l'indice majoré 361, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

- La dépense correspondante sera inscrite budget de l'année 2023.

Exprimés : 18

Abstention : 0

Pour : 18

Contre : 0

DÉLIBÉRATION N°2 – Demande de subvention auprès de la CDA de La Rochelle au titre du fonds de soutien aux manifestations culturelles pour l'organisation de la 13^{ème} édition du Saint Méd'Art Rock

Pour la treizième édition du festival Saint Méd'Art Rock qui aura lieu le samedi 17 juin 2023, la commune sollicite une aide de la CDA de La Rochelle au titre du Fonds de soutien aux manifestations communales culturelles et de loisirs.

Cette manifestation d'initiative municipale est organisée par le SMAF (association Saint Médard d'Aunis Festif) en collaboration avec la commune qui prendra à sa charge les frais de branchements électriques et de sonorisation, de montage et les frais administratifs.

Le conseil municipal :

- sollicite l'aide de la CDA ;
- autorise le maire à signer tous les actes afférents à cette demande.

Exprimés : 18

Abstention : 0

Pour : 18

Contre : 0

2

DÉLIBÉRATION N°3 – Demande de subvention auprès de la CDA de La Rochelle au titre de la politique de la ville et de la solidarité communautaire pour l'acquisition d'un jeu pour l'aire de la mairie

En réponse à la croissance démographique en constante évolution et à la demande des administrés, la commune a souhaité doter l'aire de jeu de la mairie d'une nouvelle structure. Cette acquisition constitue une amélioration du cadre de vie, et permet aux habitants de se retrouver. C'est un lieu de rassemblement des parents, enfants et assistants maternels.

Coût estimatif de l'opération

Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC
Jeu	10 392.00 €	12 470 €
Total	10 392.00 €	12 470 €

Plan de financement prévisionnel :

Financeurs	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
Conseil départemental	10 392 €	2 598 €	25 %
CDA Rochelle	10 392 €	2 598 €	25 %
	Sous-total	5196 €	50 %
	Autofinancement	5196 €	50 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- adopte le plan de financement ci-dessus
- sollicite une subvention de 2 598 € au titre de la politique de la ville et de la solidarité communautaire, soit 25% du montant de 10 392 €
- charge le maire de toutes les formalités afférentes à cette demande de subvention auprès de la CDA de La Rochelle

Exprimés : 18

Abstention : 0

Pour : 18

Contre : 0

DÉLIBÉRATION N°4 – demande de subvention au département de la Charente-Maritime au titre de la revitalisation des petites communes pour l'installation d'un jeu pour l'aire de la mairie

En réponse à la croissance démographique en constante évolution et à la demande des administrés, la commune a souhaité doter l'aire de jeu de la mairie d'une nouvelle structure. La commune doit également répondre aux nouveaux critères de conformité en ce qui concerne le jeu et la surface d'évolution, et se doter d'une nouvelle signalétique.

Elle souhaite solliciter le département de la Charente-Maritime au titre du fonds d'aide à la revitalisation des petites communes pour l'obtention d'une subvention.
La dépense est inscrite au budget primitif 2023.

Coût estimatif de l'opération

Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC
Jeu	10 392.00 €	12 470.00 €
Total	10 392.00 €	12 470.00 €

Plan de financement prévisionnel :

Financeurs	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
Conseil départemental	10 392 €	2 598 €	25 %
CDA Rochelle	10 392 €	2 598 €	25 %
	Sous-total	5196 €	50 %
	Autofinancement	5196 €	50 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- adopte le plan de financement ci-dessus
- sollicite une subvention de 2 598 € au titre du fonds d'aide à la revitalisation des petites communes, soit 25% du montant de 10 392 €
- charge le maire de toutes les formalités afférentes à cette demande de subvention auprès du département de la Charente-Maritime.

Exprimés : 18

Abstention : 0

Pour : 18

Contre : 0

DÉLIBÉRATION N°5 - Demande de subvention au département de la Charente-Maritime au titre du programme des amendes de police pour les aménagements et équipements routiers de la rue du Vieux Fief

La rue du Vieux Fief est empruntée par les piétons (notamment les parents et les enfants) pour se rendre à l'école, à la garderie, à la bibliothèque, à la salle des fêtes et à la salle des sports. La circulation des piétons est entravée par de nombreuses déformations des trottoirs. Leur largeur et leur niveau sont incompatibles avec les critères PMR et posent de sérieux problèmes de sécurité et de cohabitation avec les véhicules circulant sur cette voie.

Cette voie est aussi l'accès des locaux techniques et des accès de la cantine scolaire.

Une réfection des trottoirs avec mise à niveau des normes PMR et de sécurité, et une reprise de la chaussée s'impose.

La commune sollicite le département pour l'octroi d'une subvention au titre des amendes de police pour la réalisation de ces travaux. La base subventionnable est limitée à 50000 € H.T. pour un taux de 40%, soit une aide plafonnée à 20 000 €.

Coût estimatif de l'opération

Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC
Réfection et mise à niveau des trottoirs	69 641.60 €	83 569.92 €
Total	69 641.60 €	83 569.92 €

Plan de financement prévisionnel :

Financiers	Base subventionnable	Montant de l'aide	Taux intervention
Conseil départemental	50 000 €	20 000.00 €	28.70 %
	Sous-total	20 000.00 €	
	Autofinancement	49 641.60 €	71.30 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- adopte le plan de financement ci-dessus
- sollicite une subvention de 20 000 € au titre des amendes de police, soit 28.70 % du montant de 69 641.60 €
- charge le maire de toutes les formalités afférentes à cette demande de subvention auprès du département de la Charente-Maritime.

4

Exprimés : 18

Abstention : 0

Pour : 18

Contre : 0

DÉLIBÉRATION N°6 – Demande de subvention à la direction régionale des affaires culturelles pour la réfection de la toile de l'église « La Présentation au Temple »



La Présentation au Temple est une huile sur toile non signée vraisemblablement du peintre Étienne Garot-Dubuisson qui vécut à Rochefort au XVIII^{ème} siècle.

Lors du récolement en mai 2022 des objets mobiliers classés au titre des monuments historiques (la toile est inscrite depuis le 4 août 1999), la conservatrice de la DRAC informait la commune de l'urgence d'une restauration de la toile.

La dépense a été inscrite au budget primitif 2023.

Coût estimatif de l'opération :

Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC
Restauration	20 800.00 €	24 960.00 €
Encadrement	1 632.34 €	1 958.81 €
Total	22432.34 €	26 918.81 €

Plan de financement prévisionnel :

Financiers	Base subventionnable	Taux intervention	Montant
DRAC	22 432.34 €	40 %	8 973.00 €
Département de la Charente-Maritime	22 432.34 €	20 %	4 486.00 €
	Sous-total	60 %	13 459.00 €
	Autofinancement	40 %	8 973.34 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- adopte le plan de financement ci-dessus
- sollicite une subvention de 8973 € à la direction régionale des affaires culturelles
- charge le maire de toutes les formalités afférentes à cette demande de subvention

Exprimés : 18

Abstention : 0

Pour : 18

Contre : 0

5

DÉLIBÉRATION N°7 – Demande de subvention au département de la Charente-Maritime pour la réfection de la toile de l'église « La Présentation au Temple »



La Présentation au Temple est une huile sur toile non signée vraisemblablement du peintre Étienne Garot-Dubuisson qui vécut à Rochefort au XVIII^{ème} siècle.

Lors du récolement des objets mobiliers classés au titre des monuments historiques (la toile est inscrite depuis le 4 août 1999), en mai 2022, la conservatrice de la DRAC informait la commune de l'urgence d'une restauration de la toile.

La dépense a été inscrite au budget primitif 2023.

Coût estimatif de l'opération

Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC
Restauration	20 800.00 €	24 960.00 €
Encadrement	1 632.34 €	1 958.81 €
Total	22432.34 €	26 918.81 €

Plan de financement prévisionnel :

Financiers	Base subventionnable	Taux intervention	Montant
DRAC	22 432.34 €	40 %	8 973.00 €
Département de la Charente-Maritime	22 432.34 €	20 %	4 486.00 €
	Sous-total	60 %	13 459.00 €
	Autofinancement	40 %	8 973.34 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- adopte le plan de financement ci-dessus
- sollicite une subvention de 4 486 € au département de la Charente-Maritime
- charge le maire de toutes les formalités afférentes à cette demande de subvention

Exprimés : 18

Abstention : 0

Pour : 18

Contre : 0

DÉLIBÉRATION N°8 – Convention de servitudes avec ENEDIS sur la parcelle AA 162

La déclaration préalable n° 173732000038 au profit de SMART SOLAR concerne la pose de panneaux photovoltaïques sur le hangar de l'exploitation Foucaud.

L'installation de ces panneaux nécessite l'extension du réseau électrique et le passage sur une parcelle de la commune cadastrée AA 162 (voir plan).

Enedis demande à la commune de lui reconnaître les droits suivants :

- établir à demeure dans une bande de 1 m de large une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 3 m ainsi que ses accessoires
- établir si besoin des bornes de repérage
- effectuer l'élagage, l'enlèvement et l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches et arbres qui se trouvent à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient gêner par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages étant précisé qu'ENEDIS pourra confier ces travaux au propriétaire si ce dernier le demande
- utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.
- ENEDIS pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents et ceux accrédités par lui

Les droits du propriétaire sont les suivants :

- il conserve la propriété et la jouissance des parcelles sans pouvoir faire aucune modification dans l'emprises des ouvrages (plantation, culture, construction etc.)
- tout projet de travaux doit être signalé à ENEDIS 2 mois avant tout commencement

Une indemnisation est prévue en cas de parcelle faisant l'objet d'une exploitation boisée, forestière ou agricole.

Le maire demande au conseil de l'autoriser à signer cette convention qui entrera en vigueur à la date de sa signature par les deux parties.

Le conseil autorise le maire à signer la convention de servitudes en la commune et ENEDIS concernant la parcelle AA 162,

Exprimés : 18

Abstention : 0

Pour : 18

Contre : 0

DÉLIBÉRATION N°9 – Désignation d'un correspondant incendie et secours dans le cadre du plan communale de sauvegarde

Le décret 2022-1091 du 29 juillet 2022 impose dans le cadre de la mise à jour du plan communal de sauvegarde, la désignation d'un correspondant incendie et secours parmi les adjoints et conseillers délégués.

Christian TILLAUD conseiller délégué, est désigné.

Exprimés : 18

Abstention : 0

Pour : 18

Contre : 0

Questions diverses

Bilan de la PRRE : Plateforme Rochelaise de Rénovation Energétique

La commune a accueilli un mercredi par mois un conseiller pour les habitants de la CDA de La Rochelle. Un premier bilan peut être fait : 475 petites rénovations, 192 rénovations performantes, 13 rénovations BBC (dont 8 petites et 4 performantes sur la commune de Saint Médard d'Aunis). 1188 contacts ont abouti à un accompagnement personnalisé.

Le **contrat local de santé** (C.L.S.) sera signé le 7 juin 2023.

Un forum à destination des élus sera organisé le 4 juillet 2023 sur la modification de la **politique des déchets**.

Le **feu d'artifice** est prévu le 13 juillet 2023 sous réserve de l'autorisation préfectorale.